



Ma commune m'informe

Jeudi 23 décembre 2010 - N°476

Site de Chimay : tous les numéros de « Ma commune m'informe » de l'année sont disponibles sur notre site : www.ville-de-chimay.be

E-mail : fabien.bachelart@publilink.be



CHIMAY

CHIMAY

Vente publique de houppiers et de taillis et autres.

Le Collège Communal de la Ville de Chimay informe les Administrés qu'il procédera le samedi 15 janvier 2011 à 13h à la Salle Sudhaina à Baileux, à une vente publique de houppiers et de taillis et autres.

Le détail des lots des différents triages sera publié ultérieurement.

Chutes de neige...

Les services communaux, assistés d'entrepreneurs locaux, font ce qu'ils peuvent pour contrer l'offensive hivernale au moyen de leurs chasses-neige (le ravitaillement en sel de déneigement étant impossible pour cause de pénurie).

Il convient néanmoins de rappeler qu'en cas de chute de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à ce que devant la propriété qu'il occupe, un espace suffisant pour le passage des piétons valides et handicapés, soit déblayé ou rendu non glissant.

Ce qui signifie que ces riverains doivent maintenir le trottoir, bordant leur immeuble, dans un état assurant la sécurité des usagers.

Travaux Grand-Place

Les premiers travaux de réaménagement de la Grand-Place concerneront le remplacement de la conduite d'eau et du réseau d'égouttage. Ces travaux sont confiés à l'entreprise J. DELID pour la conduite d'eau et à l'entreprise R. PIRLOT pour l'égouttage.

DEBUT : 17 janvier 2011 par l'égouttage de la GRAND RUE.

PLUS d'information : <http://www.ville-de-chimay.be/commune/projets-en-cours/grand-place>

Contact à l'Administration communale : 060/210.298

Permanence Office National des Pensions

La permanence de l'Office National des Pensions se déroulera, à partir du 1er janvier 2011 tous les 2èmes lundis du mois, de 9h30 à 11h30.

Marché de Noël

Les organisateurs du marché de Noël tiennent à remercier tous les commerçants qui ont participé au concours de Noël et aux festivités du marché de Noël du dimanche 12 décembre. Ils remercient également les personnes qui ont participé à l'installation logistique du Marché.

PROVINCE DE HAINAUT

ARRONDISSEMENT DE THUIN VILLE DE CHIMAY

AVIS A LA POPULATION

FONDS DES CALAMITES POUR LA PROVINCE DE HAINAUT

Le Collège Communal à l'honneur de porter à la connaissance de la population que par Arrêté Royal du 26 novembre 2010 (M.B. du 08.12.2010), les pluies de longue durée et les inondations qui ont touché l'entité chimacienne entre le 11 et le 17 novembre 2010 sont considérées comme une calamité publique.

Conformément à la Loi du 12 juillet 1976 relative à la réparation de certains dommages causés à des biens privés par des calamités naturelles, **les sinistrés doivent introduire leur demande d'indemnisation auprès de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut, 13, rue Verte à 7 000 - Mons, pour le 31 mars 2011 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi. Toute demande introduite après cette date sera refusée.**

Les personnes concernées peuvent obtenir les formulaires ad hoc et le vade-mecum y afférent aux adresses suivantes :

- soit, auprès de la Cellule Urbanisme de la Ville de Chimay sise, rue de la Soque, n° 12 à 6 460 - Chimay (tél. 060/21.02.91 - E-mail : joel.coppee@ville-de-chimay.be);
- soit, sur le site <http://www.securite-civile.be/LinkClick.aspx?fileticket=Cqe6x5lC4GI%3d&tabid=83&language=fr-BE> pour ce qui concerne les formulaires, et le site <http://www.securite-civile.be/LinkClick.aspx?fileticket=NqsSAo1eXzk%3d&tabid=83&language=fr-BE> pour ce qui concerne le vade-mecum.

Par le Collège :

La Secrétaire Communale,
J. Van Tongelen.

Le Bourgmestre,
D. Danvoye.